



« Pîé bwa lafwa mò
sî zoé pa ka woazé'y épi bon dlo »

L'ARME DE SALUT

« Puisse Seigneur la pénitence me faire sentir
les épines de votre couronne... »

Saint Thomas d'Aquin

Il est une vertu qui réussit fort bien à nous sortir de l'anesthésie spirituelle dans laquelle le monde et ses plaisirs nous plonge et saint Thomas a l'art de nous l'indiquer dans cette jolie formule.

Fruit d'un cœur contrit à cause des péchés, la pénitence consiste à se priver non pas seulement du superflu mais de ce dont le manque va coûter quelque peu.

On la pratique principalement pour trois fins : la première pour la satisfaction des péchés ; la seconde pour se vaincre soi-même, c'est à dire obliger la sensualité à obéir à la raison ; la troisième pour obtenir de Dieu quelque grâce particulière que l'on désire, par exemple la conversion d'un proche.

Le pape Pie XI dans sa lettre ency-

"La pénitence est faite et demandée par Dieu, demandée par l'Eglise, pour nous faire pratiquer la charité, pour détruire en nous tout ce qu'il y a d'égoïsme, d'orgueil, tout ce qu'il y a de vices, qui enserre notre cœur en quelque sorte et qui enferme notre cœur dans une petite tour d'ivoire. Et bien, justement en pratiquant ces vertus, en recherchant ces vertus intérieures, nous recherchons au contraire à y faire épanouir notre charité, notre amour envers Dieu, notre amour envers le prochain."

Paroles de
Monseigneur Lefebvre

13 mars 1981



clique Caritate Christi compulsi (3 mai 1932) la présente comme l'arme de salut mise entre les mains des vaillants soldats du Christ, décidés à combattre pour la défense et le rétablissement de l'ordre moral de l'univers.

« La défense même de Dieu et de la religion pour laquelle nous combattons nous en fait un devoir : la pénitence, en effet, est par sa nature même une reconnaissance et une restitution de l'ordre moral dans le monde, de cet ordre moral qui se fonde sur la loi éternelle, c'est-à-dire sur le Dieu vivant. Qui satisfait à Dieu pour le péché reconnaît par là-même la sainteté des principes suprêmes de la morale, leur force propre d'obligation, la nécessité d'une sanction contre leur violation.



C'est assurément une des erreurs les plus dangereuses de notre temps que d'avoir prétendu séparer la morale de la religion, enlevant ainsi toute base solide à n'importe quelle législation. Cette erreur d'ordre intellectuel pouvait peut-être passer inaperçue et sembler moins dangereuse tant qu'elle n'était le fait que d'un petit nombre, et que la foi en Dieu était encore un patrimoine commun de l'humanité et restait tacitement supposée même de ceux qui n'en faisaient plus une profession explicite.

Mais aujourd'hui, quand l'athéisme se répand dans les masses populaires, les terribles conséquences de cette erreur deviennent chaque jour plus tangibles et se montrent partout. À la place des lois morales qui disparaissent avec la perte de la foi en Dieu, c'est le règne de la force brutale, foulant aux pieds tous les droits. Les antiques vertus de fidélité et d'honnêteté dans la conduite personnelle et dans les relations avec autrui, si louées même par les rhéteurs et poètes païens, font place aujourd'hui à des spéculations sans retenue et sans conscience, aussi bien dans les affaires propres de chacun que dans celles des autres. Et de fait, comment peut tenir un contrat quelconque, et quelle valeur

peut avoir un traité, là où manque toute garantie de conscience ? Et comment peut-on parler de garantie de conscience, là où a disparu toute foi en Dieu, toute crainte en Dieu ? Enlevée cette base, toute loi morale s'écroule avec elle, et il n'y a plus aucun remède qui puisse empêcher de se produire, peu à peu, mais inévitablement, la ruine des peuples, des familles, de l'État, de la civilisation même. »

Quel effet ce fruit plutôt amère de la pénitence produit-il dans l'âme et dans la société ? La paix. Une paix stable que le monde et ses plaisirs ne peut donner : la paix du Christ, véritable tranquillité dans l'ordre.

Prenons donc courage, exerçons-nous durant ce temps du Carême à l'arme de salut qu'est la pénitence de sorte à l'utiliser plus volontiers par la suite à l'exemple des saints.

Père Jean-Marie MAVEL+



LA VERTU DE PÉNITENCE



Lorsque saint Jean-Baptiste prêchait la pénitence au Hébreux, qu'il administrait le baptême de pénitence, il attribuait aux œuvres de pénitence la propriété d'écarter le châtement, de préparer la venue du Messie et la réconciliation de Dieu avec son peuple.

Il n'était pas question de sacrement. Même si les Juifs de cette époque confessaient déjà publiquement leurs péchés sur les bords du Jourdain, il ne faut y voir qu'un acte extérieur d'humilité et de repentir dicté par l'esprit de pénitence et non pas un signe sacramentel. Cependant, les Hébreux accom-



plissaient cet acte pour montrer leur regret sincère de s'être éloignés de Dieu, d'avoir transgressé sa loi, et leur volonté de revenir à Lui pour le servir plus fidèlement. Cette pénitence, avec les gestes extérieurs pour la manifester, était tenue pour nécessaire au salut : « *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous* » Lc. XIII, 3.

Et c'est toujours vrai ! Un être libre ne peut changer de comportement sans le vouloir vraiment, et une réconciliation ne peut s'opérer qu'avec le consentement des deux personnes qu'un désaccord a opposées.



Le sacrement de pénitence est la part de Dieu, l'expression de son ardent désir de faire la paix, et le secours offert à l'homme pour lui permettre de réparer son passé, de réformer sa vie. La vertu de pénitence est la part du pécheur, la preuve effective de sa volonté de rentrer en grâces avec Dieu, et la réponse loyale aux avances que Dieu lui fait dans ce sacrement. Il ne faut pas confondre cette pénitence avec la tristesse, l'humiliation, la honte, le remords ou la terreur que le coupable éprouve parfois au souvenir de ses péchés et de leurs conséquences. Ces émotions restent des émotions, aussi graves et douloureuses qu'elles soient, elles restent au stade de la sensibilité et ne sont pas une véritable pénitence ni une véritable expiation.

Puisqu'elle est une vertu, la pénitence est une habitude de l'âme qui la prédispose à faire le bien, à accomplir des actes méritoires pour le salut éternel. Cependant, ce n'est qu'indirectement que la pénitence veut le bien. Ce qu'elle veut en premier c'est la détestation du mal et sa réparation ; mais plus à cause

de l'offense faite à Dieu qu'en raison des conséquences désastreuses sur le sort du pécheur. C'est pourquoi elle s'en prend à tous les péchés, quels qu'ils soient, elle les regarde tous comme des offenses faites à la souveraine majesté de Dieu, et comme des ingratitude envers son infinie bonté. C'est la raison pour laquelle la vertu de pénitence est liée à la vertu de justice car elle veut la réparation du bien lésé et non pas seulement la cessation de l'offense elle-même. Saint Augustin dit : « *La pénitence est une sorte de vengeance que tire de lui-même celui qui pleure ses péchés et qui châtie continuellement en lui, le mal qu'il regrette avoir commis* ». La vertu de pénitence est aussi liée à la vertu de charité puisqu'elle déplore la méconnaissance de l'amour de Dieu et qu'elle désire désormais lui rendre amour pour amour.



La vertu de pénitence est faite essentiellement de contrition, c'est-à-dire du brisement du cœur sous l'étreinte de la douleur causée par l'offense faite à Dieu. « *Comme les yeux des esclaves fixent les mains de leur maître, ainsi vont nos yeux au Seigneur notre Dieu, jusqu'à ce qu'il ait pitié de nous* » Ps.CXXII. Cette contrition peut d'abord être imparfaite lorsqu'elle n'est qu'une crainte servile, c'est-à-dire venant seulement de la crainte du châtement. Puis elle s'élève, poussée par des motifs plus nobles et désintéressés, et la contrition devient parfaite quand elle naît du seul regret d'avoir offensé Dieu. Et le pécheur, poussé par le repentir et dans la hâte d'obtenir son pardon, va accuser ses fautes dans le sacrement de la confession. Enfin, disposé à réparer les torts qu'il a causés, il se tient prêt à accepter les conditions qui lui seront imposées, prières à réciter, peines à subir, ou

labeurs à accomplir, c'est la satisfaction ou pénitence que le prêtre impose au confessionnal.

Tout cela fait partie de la vertu de pénitence, sans quoi le sacrement lui-même serait superflu, la grâce qu'il accorde ne trouvant pas une âme réellement disposée à la recevoir par manque de docilité et de coopération que toute âme doit apporter à l'œuvre de son salut éternel. « *Faites pénitence car le Royaume des cieux est proche* » Matth. IV, 17.

Père François BRUNET de COURSSOU+

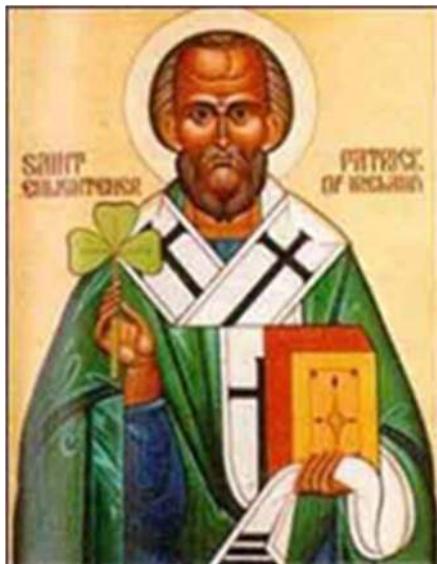


SAINT PATRICK, PÉNITENT



Saint Patrick est connu pour avoir converti l'Irlande au christianisme. Il est devenu, par le fait de la diaspora irlandaise dans le monde entier, un saint très populaire. Mais ce qui reste peut-être ignoré, ce fut l'extrême générosité de l'apôtre des Celtes dans la pratique de la vertu de pénitence.

Lorsque Patrick eut seize ans, il fut capturé, avec de nombreux autres habitants de la région, par des pirates et vendu en Irlande à un propriétaire terrien qui lui assigna la garde de ses troupeaux dans la montagne. Les rigueurs de l'exil en cette terre étrangère presque entièrement



adonnée au paganisme, et le contact avec la nature tournèrent son cœur vers Dieu. Il commença à mener une vie de pénitence, passant ses jours et la plus grande partie de ses nuits dans la prière, à genoux sur la terre gelée ou détrempeée par les pluies, sans en ressentir aucune gêne, tant son âme était remplie de divines consolations.

Saint Patrick reçut la consécration épiscopale des mains de saint Germain, avec mission d'évangéliser les barbares d'Irlande. Il était en effet bien préparé à cette tâche, non seulement par l'appel de Dieu, mais aussi parce qu'il connaissait bien la langue et les mœurs de ces peuplades. Se souvenant de ses péchés de jeunesse, il hésita à accepter l'ordination, mais une nouvelle vision vint lui confirmer que telle était la volonté du Seigneur.

Qu'il soit en séjour dans un de ces monastères-évêchés ou en voyage, saint Patrick ne manquait jamais à l'accomplissement de sa règle quotidienne de prière, qui consistait en la récitation complète du Psautier, avec tous les cantiques de l'Ancien Testament et d'autres textes inspirés comme l'Apocalypse de Saint Jean. Il lui arrivait de réciter ainsi ses prières plongé dans un torrent d'eau glacé. Il faisait cent fois le signe de croix à chaque heure du jour, et quand il rencontrait une croix sur son chemin, il descendait de son char pour se prosterner devant elle. Les jeûnes et les veilles faisaient son quotidien... Pourrions-nous, sous son patronage vénérable, en faire notre Carême ?

Père Benoît KNITTEL+

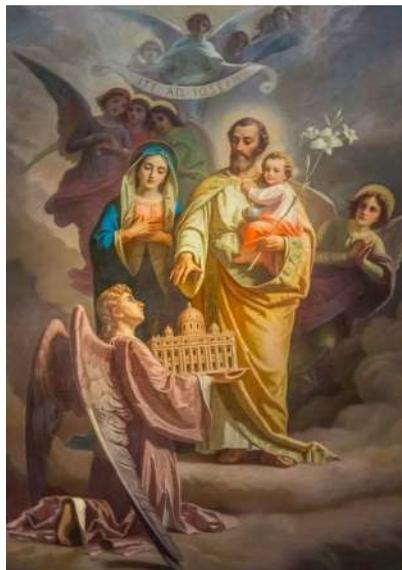


Mont Croach Saint Patrick ou Mont de la Pénitence,
très prisé des pèlerins irlandais.

2021 : ANNÉE SAINT JOSEPH
DU 8 DÉCEMBRE 2020 AU 8 DÉCEMBRE 2021

A l'occasion du 150^e anniversaire de la déclaration de saint Joseph comme patron de l'Eglise universelle, le Saint-Siège a publié un décret qui promulgue une année spéciale saint Joseph, qui s'étend du 8 décembre 2020 au 8 décembre 2021. Il annonce également les indulgences accordées tout au long de cette année.

L'indulgence plénière est accordée aux conditions habituelles – confession sacramentelle, communion eucharistique et prière aux intentions du Saint-Père – *« aux fidèles qui, l'âme détachée de tout péché, participeront à l'Année saint Joseph »* de la manière indiquée, à savoir ceux :



- * qui méditeront pendant au moins 30 minutes sur la prière du Notre Père, ou qui participeront à une retraite spirituelle d'au moins une journée qui comprend une méditation sur saint Joseph ;
- * qui, à l'instar de saint Joseph, effectueront une œuvre de miséricorde corporelle ou spirituelle ;
- * qui réciteront le Saint Rosaire en famille ou entre fiancés ;
- * qui confieront leur activité quotidienne à la protection de saint Joseph et à tous les fidèles qui prieront l'Artisan de Nazareth, pour que ceux qui cherchent du travail puissent trouver un emploi ;

- * qui réciteront les Litanies de saint Joseph en faveur de l'Eglise persécutée ad intra et ad extra, et pour le soulagement de tous les chrétiens qui subissent toute forme de persécution ;
- * qui réciteront toute prière ou acte de piété légitimement approuvé en l'honneur de saint Joseph, en particulier le 19 mars, le 1er mai, le 19 de chaque mois et tous les mercredis, dédiés à la mémoire du saint selon la tradition latine ;
- * dans le contexte d'urgence sanitaire, le don de l'indulgence plénière s'étend particulièrement aux personnes âgées, aux malades, aux agonisants et à tous ceux qui, pour des raisons légitimes, sont dans l'impossibilité de quitter la maison, si, détachés de tout péché et avec l'intention de remplir, dès que possible, les trois conditions habituelles, ils récitent un acte de piété en l'honneur de saint Joseph, réconfort des malades et patron de la bonne mort, offrant avec confiance à Dieu les douleurs et les épreuves de leur vie.

Vendredi 19 mars

18h30

à la chapelle ND de la Délivrante

messe chantée

suivie d'une

procession en l'honneur de saint Joseph.

AVIS

- . Appel aux volontaires pour une journée de travaux à la chapelle ND de la Délivrande le samedi 20 mars de 9h à 16h.
Au programme : entretien du retable, pose de contremarches, pose de linoleum à la tribune, confection du reposoir.
- . Rapporter des rameaux pour la bénédiction du dimanche 28 mars.

Cours de doctrine pour adulte

Chapelle ND de la Délivrande (samedi 7h30)

Samedi 13 Encyclique de Pie XI sur l'éducation, partie II

Samedi 20 Les sacrements dans la primitive Eglise

Samedi 27 La cérémonie de la Pâque juive figure de la Passion

Chapelle ND de Guadalupe (vendredi 19h)

Vendredi 19 L'éducation au foyer selon Pie XII

« Faire ses Pâques »

L'Eglise demande au fidèle de faire ses pâques
c'est-à-dire de se confesser et de communier
dans les deux semaines qui précèdent et qui suivent Pâques.

CHRONIQUE DU PRIEURÉ

Une apparition éclair du père Knittel dans son ancienne paroisse de saint Grégoire des Minimes à Tours lui permet de faire enfin ses adieux aux fidèles de là-bas. Un rapide séjour hors du département à la différence du père Mavel parti près d'un mois... Nous a-t-il quitté ? - s'est-on demandé - Mais non : en cette période promise à un temps magnifique aux Antilles - *bum, bum* pour cette année - le prieur part tous les ans pour la Métropole où il passe à la Maison du district, assiste à une session d'étude et retrouve quelques jours sa chère famille.

De retour par la Guyane les fidèles profitent de la messe de toujours en ce début de Carême et ne manquent pas de manifester leur reconnaissance.

Les fidèles de Martinique quant à eux bénéficient durant les jours gras d'une recollection au Diamant prêchée par le père de Courssou afin de bien rentrer dans le Carême. Pourquoi pas bientôt les retraites de Saint Ignace ?

Enfin ce sont les retrouvailles pour vos trois pères - et il est temps ! - car c'est la rentrée scolaire.



CARNET PARROISSIAL

ONT RECU LE SACREMENT DE BAPTÊME

- . INES VINCENT, LE SAMEDI 13 FÉVRIER À LA CHAPELLE ND DE LA DÉLIVRANDE
- . PASCAL BONNET, LE DIMANCHE 14 FÉVRIER À LA CHAPELLE ND DE GUADALUPE
- . MAYLIS BETH, LE DIMANCHE 21 FÉVRIER À LA CHAPELLE ND DE GUADALUPE



Pour joindre les Pères :



97p.martinique@fsspx.fr

Père MAVEL : +590 690 12 53 55



www.fsspx-antillesguyane.com

Père BRUNET de COURSSOU : +596 696 06 03 88

Père KNITTEL : +590 690 12 80 93

Horaires habituels des Offices aux Antilles- Guyane

Martinique 📞 05 96 70 04 67



Chapelle Notre-Dame de la Délivrande - 64, rue Moreau-de-Jonnes - 97200 Fort-de-France

DIMANCHE : 7H00 (messe basse) **9H00** (messe chantée) **SEMAINE : 6H30** et **11H** (se renseigner)

EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT : les jeudis à **7h15** (chapelet)

CONFESSIONS : en semaine de **7h30 à 10h30** et le dimanche avant la messe

DOCTRINE CHRETIENNE : le samedi de **7h30 à 8h20** à la chapelle

CATECHISME : le dimanche de **8h à 8h30** à la chapelle

RÉUNION DU GROUPE DES JEUNES : le 3^{ème} samedi du mois

Guadeloupe 📞 06 90 12 80 93



Chapelle Notre-Dame de Guadeloupe - 5, quai Lardenoy - 97110 Pointe-à-Pitre

DIMANCHE : 8H30 messe chantée **VENDREDI : 18H** **SAMEDI : 6H30**

EXPOSITION DU SAINT SACREMENT : le samedi à **7H15** (chapelet)

CONFESSIONS ET PERMANENCES: le samedi de **8H30 à 10H30** et le dimanche **avant la messe**

CATECHISME : le samedi à **10H30** et **11H15**

Guyane 📞 06 90 12 53 55



PROCHAINS PASSAGES : du mercredi 31 au dimanche 4 avril - SEMAINE SAINTE -

du mardi 11 au dimanche 16 mai - ASCENSION -

Pour aider votre Prieuré à vivre

CHÈQUE à l'ordre de "FSSPX" (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66%).

Exemple : un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68€.

VIREMENT sur notre compte à La Banque Postale (virement automatique possible)

IBAN : FR10 2004 1010 2000 1151 0X01 729

BIC : PSSSTRPPDF

Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et bénévoles du Prieuré et de l'école.

Merci et que Dieu vous bénisse

